

Corrigé bac techno philosophie 2025 Nouvelle-Calédonie

Proposition de corrigé - non officielle. Bac technologique, toutes séries, philosophie 2025 Nouvelle-Calédonie (25-PHTENC1). Deux dissertations au choix et texte de Schopenhauer.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet 1 : Faut-il s'interdire certaines techniques ?

La technique rend possible une action, mais la possibilité ne vaut pas permission. Faut-il poser des limites avant même l'usage, ou seulement sanctionner les dommages après coup ?

Une interdiction peut être justifiée lorsqu'un procédé expose à un dommage grave, détruit un droit ou rend impossible tout consentement. Attendre sa réalisation complète peut laisser un tort irréversible. La responsabilité comprend donc parfois une limite volontaire à ce qu'on pourrait faire.

Mais une condamnation générale de la technique confondrait des usages et des effets différents. Un même moyen peut servir à protéger ou à nuire. La peur de la nouveauté ne suffit pas à établir un danger, pas plus que la promesse d'un progrès ne suffit à l'écarter.

Il faut examiner les fins, les risques, les alternatives et la répartition des conséquences. Certaines interdictions peuvent porter sur un usage plutôt que sur toute connaissance. Elles doivent être argumentées, proportionnées et réexaminables.

Il faut pouvoir s'interdire certaines techniques ou certains usages, non parce que transformer serait mauvais en soi, mais parce que nos moyens doivent rester compatibles avec des droits et des conditions de vie défendables.

Sujet 2 : Cherchons-nous toujours à connaître la vérité ?

Nous affirmons souvent vouloir savoir, mais une vérité peut menacer un intérêt ou une image de soi. Le désir de vérité est-il alors constant ?

La recherche du vrai permet de comprendre et d'agir sans dépendre d'une illusion. Une erreur peut produire des décisions dangereuses. Dans ce sens, la vérité répond à un besoin d'orientation et de liberté.

Cependant, nous pouvons préférer une croyance rassurante ou une justification favorable. Chercher seulement les informations qui confirment une opinion ressemble à une enquête, mais évite sa mise à l'épreuve. La curiosité peut aussi viser un avantage plutôt qu'une compréhension impartiale.

Reconnaître ces limites n'impose pas de renoncer au vrai. On peut organiser un examen qui accepte les objections et distingue ce que l'on souhaite de ce qui est établi. **Nous ne cherchons pas toujours la vérité spontanément ; sa recherche demande parfois un effort contre nos intérêts et nos habitudes.**

Sujet 3 : Schopenhauer - réponses guidées

A1. Pourquoi l'intention peut-elle équivaloir moralement à l'acte ?

La morale considère la volonté déterminée de commettre l'injustice. Si seule une force extérieure empêche l'acte, cette volonté n'a pas changé. Le sujet n'est pas devenu juste du seul fait de son échec. Il faut distinguer cette décision d'une pensée fugitive ou involontaire.

A2. Le point de vue de l'État

L'État considère le fait accompli ou tenté et la victime exposée à l'injustice. Il ne poursuit pas l'intention isolée comme telle. Lorsqu'il l'examine, c'est pour comprendre la signification du fait. Le texte ne dit donc pas que l'intention n'a jamais aucune importance pour lui.

A3. Le rôle limité de l'État

Il ne prétend pas supprimer toutes les mauvaises pensées. Il oppose à la tentation un motif dissuasif plus puissant, la menace d'un châtement. Sa tâche est de prévenir les atteintes, plutôt que de transformer directement l'intériorité morale.

B1. Question du texte

Quelle différence faut-il établir entre le jugement moral d'une volonté injuste et l'intervention de l'État pour empêcher l'injustice subie ?

B2. Progression

L'hypothèse initiale place l'État du côté de la victime. Le texte explique ensuite le jugement moral sur l'intention, puis lui oppose le traitement étatique des actes et tentatives. La fin définit la fonction préventive du châtement.

B3. Idée principale

La morale juge la qualité de la volonté ; l'État vise la protection contre les actes injustes. Leur différence de fin explique que l'État puisse dissuader sans rendre les personnes moralement bonnes.

C1. Intention ou préjudice ?

La réponse dépend du point de vue. La morale condamne une volonté injuste même empêchée. L'État considère l'atteinte commise ou tentée et ses effets sur autrui ; il peut interroger l'intention pour qualifier le fait. Confondre ces regards ferait soit punir toute pensée, soit ignorer toute responsabilité de la volonté.

C2. Une punition juste doit-elle rendre meilleur ?

Dans le texte, la fonction est d'abord de détourner de l'injustice par un motif. On peut toutefois soutenir qu'une peine devrait aussi permettre de comprendre la règle et de retrouver une place dans la société. Cette amélioration possible ne justifie pas une emprise illimitée sur l'esprit. Une peine doit rester liée à des faits, à des garanties et à une protection des personnes.

Pour une explication continue

Le fil directeur est la distinction des objets du jugement : volonté pour la morale, atteinte et prévention pour l'État. Les supplices évoqués appartiennent au texte historique ; leur mention ne vaut pas approbation ni présentation des sanctions actuelles.